



**Ville de Chambéry**  
**Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**

- Secteur sauvegardé
  - Périmètre de l'AVAP
  - Monument historique
  - Périmètres de 500m des Monuments historiques inclus dans le secteur sauvegardé
  - Périmètres de 500m des Monuments historiques inclus dans l'AVAP
  - Périmètres de 500m des Monuments historiques hors AVAP et secteur sauvegardé
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Bâti dur
  - Bâti léger
- 
- Bâtiment protégé
  - Mur de clôture ou de soutènement protégé
  - Élément protégé
  - Terrain protégé
  - Bande verte protégée
  - Parc et jardin remarquable
  - Ensemble boisé
  - "Front de taille" protégé
  - Chemin à créer ou entretenir et valoriser (Tracé de principe)
  - Secteur de projet

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 26 octobre 2017 créant l'AVAP

Le vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétence,

Lionel Mithieux

